

RECRUTEMENT

POSTE : DIRECTEUR(RICE) ADJOINT(E)

LIEU : SIEGE NATIONAL - PARIS

Le poste devra être pourvu au 01/06/2020

► *Le poste de Directeur(rice) Adjoint(e) chargé(e) du développement des services sera prochainement vacant.*

Ce poste est ouvert

- *aux personnels de direction titulaires de la Fonction Publique Hospitalière*
- *aux Délégués et Responsables de Service de l'ANFH*

Le poste est basé à Paris.

- Sous la responsabilité de la Directrice générale, le(la) Directeur(rice) Adjoint(e) a pour mission de piloter les dossiers relevant de ses domaines de compétence.

Il/Elle a pour mission d'apporter assistance, conseil et expertise à la Direction générale et aux Instances nationales de l'ANFH en particulier dans le domaine du développement des services auprès des adhérents sous tous ses aspects.

A ce titre, il/elle assure l'animation des services communication, du développement de la formation et des compétences et des achats et moyens généraux.

Membre du Comité de Direction, il/elle participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de l'ANFH pilotée par la Direction Générale dans le cadre des orientations stratégiques déterminées par les instances.

- Le(La) Directeur(rice) Adjoint(e) a un rôle de :

- Management des équipes et de coordination de l'activité des services relevant de sa direction
- Pilotage et de promotion de la mise en œuvre de la politique de l'ANFH
- Participation active à la mise en œuvre du projet stratégique de l'ANFH
- Représentation auprès des pouvoirs publics

- Le(La) Directeur(rice) Adjoint(e) doit :

- Appréhender l'environnement socio-économique des institutions hospitalières et médico-sociales
- Avoir une vision politique et stratégique
- Disposer de capacités managériales, relationnelles et d'animation
- Disposer de compétences dans le domaine de la formation et du développement des compétences

- Conditions de rémunération :

- Salaire calculé sur la base de celui perçu dans l'administration d'origine
- Logement de fonction dans la limite du plafond de l'indemnité compensatrice
- Evolution salariale dans l'emploi conformément aux dispositions prévues dans l'accord GPEC
- Prime annuelle et d'intéressement

**Les candidats doivent obligatoirement constituer un dossier-type de candidature
(à défaut, la candidature ne sera pas recevable)
à demander, par téléphone, auprès du secrétariat de la Direction générale de l'ANFH
(Priscilla BENICHON ☎ 01 44 75 68 55) et à retourner, par voie électronique UNIQUEMENT,
à p.benichon@anfh.fr au plus tard le 10 mars 2020.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'ANFH (www.anfh.fr)**